

2024/.....  
Parafe

ARRÊTÉ N°111/2024

**OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE A L'ADJOINT DU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES – MONSIEUR PIERRE LEGRAND**

**Le Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-19 et R.2122-8 ;

Vu l'arrêté municipal n°1193 du 4 octobre 2019, nommant Monsieur Pierre LEGRAND, Technicien principal de première classe, pour accomplir les fonctions d'Adjoint au Directeur des services techniques ;

Considérant qu'il convient pour la bonne marche de l'administration de prévoir la délégation de signature à Monsieur Pierre LEGRAND Adjoint au Directeur des services techniques ;

**ARRÊTÉ**

Article 1<sup>er</sup> : Délégation permanente est donnée à compter du 9 décembre 2024, à Monsieur Pierre LEGRAND, Adjoint au Directeur des services techniques, pour signer les bons de commande des services techniques, dans la limite de mille euros toutes taxes (1 000 euros TTC).

Article 2 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Trésorier principal de Chelles
- Monsieur Pierre LEGRAND, Adjoint au Directeur des services techniques

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 9 décembre 2024

Madame le Maire,  
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2024

Application agréée E-legalite.com